



LE MOT DU MAIRE

Voilà une année 2020 dont tout le monde se souviendra. Une crise sanitaire inédite est venue rappeler à chacun d'entre nous et à la planète entière qu'un virus peut être un danger majeur pour l'être humain. Il est vrai que la médecine nous a habitués à sortir vainqueur de diverses infections qui nous ont menacés.

Mais aujourd'hui, la situation est plus compliquée que jamais puisque ce virus mute et personne ne sait où il s'arrêtera. La grippe espagnole a tué presque 5% de la population mondiale. Heureusement, nous en sommes loin car nous nous sommes donnés les moyens de ralentir la propagation du virus en respectant le confinement, le port du masque, et les gestes barrières (plus respectés dans nos campagnes que dans certaines grandes villes).

Malgré tout, notre commune avance à petits pas dans ses projets, en espérant que 2021 soit plus propice et que nous pourrions reprendre une vie normale.

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

Le Maire, Jean Pierre MANSEAU.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Du fait de la crise sanitaire que nous traversons, la commémoration du 11 novembre en l'honneur des soldats de la Première Guerre Mondiale s'est déroulée en comité restreint.

Les membres du conseil municipal ainsi que les anciens combattants et militaires étaient réunis autour du monument au mort.



Une gerbe a été déposée au pied du monument.

Puis, un discours rappelant l'importance du devoir de mémoire et célébrant l'anniversaire des cent ans du choix du soldat inconnu a été lu par Monsieur le Maire.



Enfin, l'ensemble des personnes présentes a entonné la Marseillaise en l'honneur des soldats tombés au front.

NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX

Laetitia Freche-Dubille

Secrétaire de Mairie

Elle effectue, entre autres, toutes les tâches administratives de la Mairie ainsi que la réception du public.

Elle peut vous accueillir :

- Le lundi de 14h00 à 18h00
- Le Jeudi de 9h00 à 12h00
- Le Vendredi de 9h00 à 12h00



Bruno Tach

Agent d'entretien communal

Il entretient notamment tous les espaces verts communaux ainsi que le cimetière. Il effectue aussi des petits travaux de bricolage sur les bâtiments communaux et intervient en fonction des besoins au jour le jour.

Globalement, il travaille les Lundi et Mardi toute la journée, ainsi que le Mercredi matin.

Nathalie Dubedat

Agent d'entretien communal

Employée depuis déjà de nombreuses années à temps partiel, elle a en charge l'entretien de l'école de Birac. Elle y travaille tous les soirs après l'école.

Elle s'occupe également de l'entretien de l'Eglise, de la Mairie et de la Salle des Fêtes.



L'ÉCOLE ET LA CANTINE AU TEMPS DU COVID 19

A L'ÉCOLE :



ÉCOLE PRIMAIRE DE BIRAC ACCUEILLANT 24 ÉLÈVES CETTE ANNÉE.

La situation sanitaire oblige les enfants de plus de 6 ans à porter le masque.

En général, ce masque est bien supporté et une solidarité entre les élèves s'est créée.

En récréation certains peuvent s'isoler dans un coin de la cour pendant une ou deux minutes pour enlever le masque et respirer pleinement.

A LA CANTINE :



On ne présente plus Chantal Martin qui s'occupe de la cantine du village depuis de nombreuses années.

Chantal prépare tous les midis les repas à tous les élèves de Birac.

Elle est salariée du SIVOS (groupement scolaire entre Birac, Sauviac, et St-Côme) mais est affectée à l'école de Birac.

Elle participe au transport scolaire entre les trois villages, ainsi qu'à la surveillance des enfants pendant la pause repas de la maîtresse notamment.



Pour le repas de Noël, comme à l'accoutumée une jolie table est préparée par ses soins pour le plus grand plaisir des enfants

REPAS REVISITÉ DE NOS AÎNÉS

Chaque début d'année la commune organise un repas à l'attention de tous nos aînés.

Cette manifestation permet des retrouvailles bien appréciées de tous. Cette année, ce repas n'a malheureusement pas pu avoir lieu du fait des conditions sanitaires difficiles.

Aussi le Conseil Municipal de Birac a décidé d'offrir à nos aînés de plus de 60 ans, un panier garni qui a été distribué entre les fêtes de Noël et du nouvel An.



PREPARATION DE LA DISTRIBUTION PAR LE CONSEIL



EXEMPLE D'UN PANIER GARNI

Ce cadeau, réalisé à budget constant, a également permis de soutenir des producteurs locaux en cette période de Covid.

Cela représentait un souhait affirmé du Conseil Municipal.

Nous avons notamment partagé cette distribution avec notre doyenne juste le temps d'une photo.

Nous espérons bien sûr nous retrouver dans de meilleures conditions, bien plus conviviales, l'année prochaine autour d'une table.



PHOTO AVEC THERESE REYNES - 98 ANS.

TÉLÉTHON 2020

Du fait des conditions sanitaires particulières, le Téléthon n'a malheureusement pas pu se tenir comme les années passées à la salle des fêtes.

Par conséquent, à défaut de pouvoir organiser une collecte, le Conseil Municipal a décidé d'allouer la somme de 300,00 Euros à l'organisation du Téléthon pour l'année 2020.



INFORMATION SICTOM

Augmentation de la redevance incitative pour 2021 :

- **Part fixe** : de 77,07€.
- **Part proportionnelle** :
 - de 32,00 € pour un foyer d'une personne,
 - de 64,00 € pour 2 personnes,
 - de 95,00 € pour 3 personnes,
 - de 127,00 € pour 4 personnes,
 - de 159.00 € pour 5 personnes,
 - de 191.00 € pour 6 personnes.



Collecte des bacs :

- **La collecte des bacs de 120L sera de :**
 - 2,38 € pour les 12 premières levées.
 - 2,61 € à partir de la 13^{ème}.
- **La collecte des bacs de 180L sera de :**
 - 3,57 € pour les 12 premières levées.
 - 3,91 € à partir de la 13^{ème}.
- **La collecte des bacs de 240L sera de :**
 - 4,76 € pour les 12 premières levées.
 - 5,21 € à partir de la 13^{ème}.

Broyeurs autonomes :

Le syndicat mettra gratuitement à disposition à ses abonnés, à partir du printemps 2021, trois broyeurs autonomes sur remorque afin que chacun puisse traiter ses déchets verts à sa guise. Une rapide formation obligatoire d'une heure lors de l'emprunt et une caution de 1 000,00€ seront obligatoires.

Pour tous renseignements complémentaires :
Virginie GASTAUD (services techniques) aux
06.81.08.04.65 ou 05.56.62.36.03.

NOUVEL EQUIPEMENT ELECTRONIQUE

Tout d'abord, notre commune a acquis récemment un ordinateur portable pour faciliter le travail de la secrétaire de Mairie, des conseillers, et du Maire ; ainsi qu'un rétroprojecteur compact pour les réunions du Conseil Municipal et celles au sein des instances intercommunales.

De plus, une nouvelle imprimante-photocopieuse-scanner a été achetée pour permettre à notre secrétaire un meilleur confort de travail. Ce nouvel équipement de la marque Xerox permet l'impression en couleur ainsi qu'en noir et blanc en différents formats (A4, A3) et sur différents papier (classique, cartonné, coloré) ; mais surtout une rapidité et une praticité incomparable par rapport à l'ancien matériel.

La société Burotec qui nous a vendu cette nouvelle imprimante nous a également racheté notre ancien matériel de la marque Olivetti pour recyclage contre la somme de 600€.

Enfin, la commune a donné une ancienne imprimante, une ancienne unité centrale, et du petit matériel informatique stockés aux archives depuis des années à l'association IHSES (International Habitat Santé Sécurité Environnement Solidarité) qui les affrète au Togo et au Benin. Cette association a pour objectif de contribuer à la mise en place et à l'amélioration, au profit des plus démunis, des soins de santé de base.

TRAVAUX RÉALISÉS A BIJOUS

Notre chapelle de Bijous a désormais un parvis rénové pour accueillir les visiteurs et les fidèles.



ÉTAT CIVIL

Naissance : Soan JENDROWIAK né le 14/01/2021. Nous félicitons les heureux parents !

PACS : Nous avons eu le plaisir d'unir Mr. BEIS Anthony avec Mme GLOTOVA Irina le 28 janvier 2021. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA COMMUNE :

- Mr VIALE Anthony et Mme LACAMPAGNE Aurélie et leurs enfants au lieu-dit « BELLY ».
- Mr et Mme HEBRARD Jonathan et Emeline et leurs enfants au lieu-dit « NINE 2 ».
- Mr et Mme MOLL Arthur et Karen au lieu-dit « LA LANE ».
- Mr VERDALE Paul et Mme CURTET Elvire et leur fils au lieu-dit « COUPAT ».

RAPPEL DES REGLES DE VOISINAGE

Réglementation relative aux bruits du voisinage :

Au titre de l'arrêté départemental du 5 octobre 2009.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques) ne peuvent être exécutés que :

- les jours de semaine (8h30-12h30 / 14h30- 19h30).
- les samedis (9h-12h / 15-19h).
- les dimanches et jours fériés (10h-12h).

Réglementation relative aux animaux domestiques :

Au titre de l'article L211-23 du Code rural (affiché à la mairie).

« Est considéré comme **en état de divagation tout chien** qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître (...) ou qui est éloigné de son propriétaire (...) d'une distance dépassant 100 m. »

« Est considéré comme en état de divagation **tout chat non identifié**, trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître (...), ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »

La **divagation des animaux domestique est interdite** sur la voie publique ainsi que dans les propriétés privées. Ainsi, **l'animal trouvé en état de divagation sera conduit au chenil de Sendets.**

Réglementation relative au brûlage des déchets :

Au titre de la circulaire du 18 novembre 2011.

Le brûlage des végétaux et de tout autres déchets est strictement interdit. Vous pouvez déposer vos déchets **dans la déchèterie à quelques kilomètres de chez nous**. Nous comptons sur votre civisme.